



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 51606

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la situation des familles des soldats de la paix, tués lors de missions extérieures. En effet, comme vient de le montrer le drame de nos neufs soldats, tués lâchement en Côte d'Ivoire, les familles de nos soldats sont très cruellement touchées. Leur situation morale et matérielle réclame donc un effort important de la solidarité nationale à leur égard. Plusieurs concitoyens l'ayant interrogé à ce sujet, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles aides et indemnisations sont accordées aux familles dans de tels cas et s'il ne pourrait pas être fait appel à la générosité populaire nationale, en faveur de ces mêmes familles, sous la forme d'une souscription, lancée à nos compatriotes qui ont été sensibilisés face à leur détresse. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer cette prise en charge et préciser sa position sur cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51606

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9109